



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Clinique d'impôt reprend du service

Beloil, le 25 janvier 2018 - Les personnes et familles à revenus modestes de la Vallée-du-Richelieu pourront compter une fois de plus en plus sur une clinique d'impôt pour leur déclaration de revenus 2017.

Du 5 mars 2018 au 30 mars 2018, la Corporation de développement communautaire de MRC de la Vallée-du-Richelieu (CDC) en collaboration avec l'Agence de revenu du Canada et Revenue Québec offrira au service d'impôt moyennant une contribution de 5,00\$ par déclaration.

La clinique d'impôt se déplacera également dans diverses municipalités du territoire et dans certains Offices municipaux d'habitations dans le but de faciliter l'accès au service. Les citoyens qui souhaitent se prévaloir de ce service doivent disposer d'un revenu familial (pour un couple sans enfant) inférieur à 40 000\$. Ce seuil est haussé de 25 000\$ pour chaque enfant à charge et pour une personne seule, le revenu doit être inférieur à 30 000\$.

Les bénévoles ne prennent pas en considération les rapports d'impôt suivant : entreprises, travailleurs autonomes, les personnes décédées dans l'année et les faillites. Pour vous inscrire, vous êtes invités à communiquer avec Linda Benoit à la CDC de Vallée-du-Richelieu par téléphone au : 579 421 1002 ou encore consulter le site infoSVP.

Source :

Linda Benoit
Secrétaire - réceptionniste
CDC de la Vallée-du-Richelieu
Téléphone : 576 421 1002
Courriel : reception@cdcvr.org